

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN99

présenté par

Mme Colombier, M. Giletti, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Galzy, M. Girard, M. Gonzalez,
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la troisième phrase de de l'alinéa 45, substituer aux mots :

« recherchant des coopérations européennes »

les mots :

« privilégiant tout d'abord la BITD française avant d'envisager de possibles coopérations européennes, et sans exclure des coopérations hors Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le domaine de La Défense Sol-Air, avant de rechercher des coopérations européennes, il est avant tout indispensable de privilégier la BITD française dans ce domaine si stratégique et dont le conflit actuel en Ukraine a montré à quel point il est nécessaire d'en maîtriser les systèmes d'armes.

L'objet de cet amendement est à la fois de remettre à l'honneur et donc de privilégier la BITD française, mais également de laisser la place à de potentielles coopérations hors Union européenne.